



Association
Pour l'Intérêt Général
évinois

POUR L'INTERET GENERAL DES EVINOIS

Association de défense des locataires et propriétaires d'EVIN-MALMAISON

Réunion publique du vendredi 29 avril 2022 – Pollution Métaleurop

Comme vous le savez, l'association PIGE (Pour l'Intérêt Général des Evinois) créée en 2014 n'a jamais cessé d'œuvrer pour le respect de l'environnement et la défense des locataires et propriétaires d'Evin-Malmaison.

Ses combats sont multiples mais le principal reste celui mené encore actuellement contre l'Etat pour carences graves constatées dans le contrôle des activités de Métaleurop et des pollutions importantes engendrées pendant des décennies par cette usine, qui ont fait de ce site le lieu le plus pollué de notre pays jusqu'en 2003, année de sa fermeture en catimini.

En effet, c'est dans la précipitation que des « patrons voyous », comme les avaient nommés quelques temps après nos représentants politiques, fermaient sans états d'âme cette fonderie classée Sévésco, laissant sur le carreau 830 salariés qui lui avaient donné leurs bras, leur cœur, et trop souvent aussi leur âme.

Mais ces gens sans scrupules n'ont pas seulement abandonné leurs salariés, ils ont aussi omis de dépolluer le site et ses environs sur une zone de 700 hectares environ, laissant à la population de cinq communes soit 24 000 habitants les traces indélébiles d'une activité plus que centenaire.

109 années d'activité intense de productions de plomb (jusqu'à 130 000 T/An), de zinc (100 000 T/An), d'acide sulfurique (250 000 T/An) ont laissé sur les terres et sur la population ces poisons de métaux lourds, tels que plomb et cadmium dont les taux faramineux, 20 ans après la fermeture, laissent parfois la vingtaine d'équipes scientifiques qui ont étudié les effets du site Métaleurop.

Pour exemple, l'Insee dénombre 5815 enfants atteints de saturnisme pour la période allant de 1962 à 2020. Ce que l'on sait également, c'est que la contamination est même possible pendant la gestation et que 50% des naissances sont touchées par la plombémie.

Pourtant et malgré ces éléments, plus aucun dépistage n'a été effectué par l'Etat depuis 2012.

Il faut reconnaître que SUEZ, à la demande des Pouvoirs Publics, s'est engagé à démanteler le site Métaleurop, le dépolluer entièrement sur une surface de 50 ha (sur 700 ha pollués), et à y créer des zones économiques spécialisées dans l'environnement. Ce projet nommé Ecopole + Agora s'est concrétisé durant la période 2004-2009.

Comment expliquer alors, encore aujourd'hui, la teneur en plomb de 232 415 mg/kg sur ce site « dépollué » qui accueille actuellement et tous les jours des salariés exposés à ces taux, alors que les normes relatives à la teneur en plomb des sols doivent rester inférieures à 300 mg/kg pour ne pas devoir recourir à l'évacuation des sols pollués. 774 fois le seuil toléré !!!

On le voit bien ici, La fermeture de Métaleurop en 2003 n'est pas seulement la source d'un traumatisme social, c'est aussi un énorme scandale écologique et sanitaire, un scandale politique.

L'Etat aurait dû effectuer les contrôles inhérents à la dépollution totale et parfaite du site Métaleurop, contrôler et interdire si besoin était la consommation des productions potagères (comme il le fait avec les productions agricoles), assurer son rôle de surveillance sanitaire auprès de la population et en priorité celle des enfants. Il aurait dû prendre toutes les précautions pour que ces pollutions aux métaux lourds (air, eau, terre) soient moindres 20 ans après l'arrêt de l'activité Métaleurop !

Siège : 22, rue Mirabeau à EVIN-MALMAISON

Bureau : 5, rue Danton à EVIN-MALMAISON (boîte aux lettres de l'Association)

Adresse mail : pigeevin@gmail.com

Site : www.pigeevin62.fr

Ce combat, mené par l'association PIGE, avec le concours de Maître David Deharbe du Cabinet Green-Law Avocats est long et fastidieux. Il a toutefois abouti sur l'abatement de 50% de la base locative servant au calcul de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties, sur la part Commune et Intercommunalité qui aurait dû être compensé par l'Etat directement auprès de ces collectivités territoriales, chose qui n'a toujours pas été effectuée à ce jour !

Les actions de l'Association, outre le dépistage du cadmium, ont également permis d'obtenir la prise en charge financière par l'Etat du décapage des terrains situés dans les zones du PIG, en cas de construction ou de déclaration de travaux.

Le 21 décembre 2021, le Tribunal Administratif de Lille a tranché en rejetant les prétentions des 87 requérants Evinois inhérentes à l'action en justice intentée en 2018.

Suite à ce rendu, 55 de ces requérants ont décidé de faire appel devant la Cour administrative de Douai, afin d'obtenir réparation des préjudices subis.

Nous sommes encouragés dans cette action par la décision qu'a prise la CAHC Hénin-Carvin d'intenter également une action en justice contre l'Etat pour la réparation des préjudices écologiques, comme celle que nous avons engagée précédemment au nom de l'Association PIGE, pour ce problème crucial néfaste au devenir du territoire et à son image.

Dernièrement, une action importante entreprise par des journalistes d'investigation et leurs équipes (Monsieur Martin Boudot et Madame Tétiana Bigoun) a permis de réveiller les consciences en appuyant sur la gravité de la situation et sur le fait que rien n'était réglé vingt ans après la fermeture de Métaleurop.

La pollution est plus que jamais présente et s'étend encore.

En effet, la terre sous le toboggan de l'école Dolto a été analysée, comme celle du terrain de sports et de quelques jardins de particuliers. Les résultats présentés sont accablants. Ils révèlent une contamination au plomb qui serait 3 à 5 fois supérieure au seuil à partir duquel le sol doit être normalement remplacé !

Pire encore, des prélèvements de cheveux effectués sur 29 enfants de cette école ont également fait l'objet d'analyses qui démontrent une exposition certaine au plomb. Toutefois, faute d'études comparatives au niveau de cette population, il est difficile d'en tirer des conclusions, mais le constat est là.

Ces résultats sont jugés très préoccupants.

Associés aux parents d'élèves et aux élus, les pouvoirs publics ont été alertés et nous attendons ardemment que des mesures importantes soient prises afin de faire face à cette pollution plus que jamais présente dans notre environnement, et à réduire immédiatement toute exposition au plomb qui représente un risque majeur pour les jeunes enfants et constitue un véritable problème de santé publique.

Suite à une seconde réunion avec les parents d'élèves et les élus le vendredi 13 mai 2022, Madame Le Maire a pris ce mardi 17 mai, au nom du principe de précaution, la décision d'isoler les zones de jeux non macadamisées par la pose de rubalise de signalisation, afin d'éviter la surexposition des enfants au plomb contenu dans les sols, dans l'attente des décisions des administrations concernées.

De nombreux représentants de la presse, invités à la réunion publique du 29 avril 2022 à la salle Dutilleul d'Evin-Malmaison, ont pu mesurer l'importance de ces différentes actions et s'en sont largement fait l'écho.

L'association PIGE tient particulièrement à les remercier pour leur présence et leurs interventions !

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites que les différents intervenants donneront à ce dossier très préoccupant et très important.

Bien Cordialement Le Bureau PIGE.

Siège : 22, rue Mirabeau à EVIN-MALMAISON

Bureau : 5, rue Danton à EVIN-MALMAISON (boîte aux lettres de l'Association)

Adresse mail : pigeevin@gmail.com

Site : www.pigeevin62.fr